



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 20 JANVIER 2022
18 heures 00**

Date de la convocation : 14 JANVIER 2022

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 18

Excusés « syndicat » : 7

Pouvoirs « syndicat » : 3

Nombre de membres « asst » : 20

Nombre de présents « asst » : 13

Excusés « asst » : 7

Pouvoirs « asst » : 3

Nombre de membres « AEP » : 06

Nombre de présents « AEP » : 06

Excusés « AEP » : 0

Pouvoirs « AEP » : 0

Points inscrits à l'ordre du jour

- Délibération Modificative sur le budget 2021 468 (22/01) – Délégués « Asst »
- Délibération Modificative sur le budget 2021 465 (22/02) – Délégués « Syndicat »
- Délibération sur la clé de répartition 2022 (22/03) – Délégués « Syndicat »
- Budget Primitif 2022 Budget 465 (22/04) – Délégués « Syndicat »
- Budget Primitif 2022 Budget 468 (22/05) – Délégués « Asst »
- Budget Primitif 2022 Budget 469 (22/06) – Délégués « Eau »

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Louis CAMPAGNOLO délégué « Assainissement » de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Points soumis à délibération

1. Décision modificative n°3 – année 2021 – budget 468 (22/01) – Délégués « Asst »

Dans le cadre de l'amortissement des biens inscrits à l'état de l'actif du budget assainissement, il convient de réaliser une modification des crédits ouverts lors du vote du budget en début d'exercice.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget « 468 ».

Budget Voté :

Section Dépense de fonctionnement

Chapitre 022 (Dépenses imprévues)
150 988.45€

Chapitre 6811 (Dotations aux amort)
1 160 000.00€

Section Recette d'investissement

Chapitre 281532 (Amort réseau asst)
740 000.00€

Décision modificative :

Section Dépense de fonctionnement

Chapitre 022 (Dépenses imprévues)
- 11 601.58 €

Chapitre 6811 (Dotations aux amort)
+ 11 601.58 €

Section Recette d'investissement

Chapitre 281532 (Amort réseau asst)
+ 11 601.58 €

Les délégués «Assainissement» du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget « 468 » telle que présentée ci-dessus.

2. Décision modificative n°3 – année 2021 – budget 465 (22/01) – Délégués « Syndicat»

Dans le cadre de l'amortissement des biens inscrits à l'état de l'actif du budget assainissement, il convient de réaliser une modification des crédits ouverts lors du vote du budget en début d'exercice.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget « 465».

<u>Budget Voté :</u>	<u>Décision modificative :</u>
Section Dépense de fonctionnement	Section Dépense de fonctionnement
Chapitre 022 (Dépenses imprévues) 6 747.56 €	Chapitre 022 (Dépenses imprévues) - 6 747.56 €
Chapitre 6811 (Dotations aux amort) 74 500.00€	Chapitre 6811 (Dotations aux amort) + 6 747.56 €
Section Recette d'investissement	Section Recette d'investissement
Chapitre 281532 (Amort réseau asst) 54 000.00€	Chapitre 281532 (Amort réseau asst) + 6 747.56€

Les délégués «Syndicat» du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget « 465 » telle que présentée ci-dessus.

3. Délibération sur la clé de répartition 2022 (22/03) – Délégués « Syndicat »

Monsieur le président présente aux délégués du Comité Syndical la clé de répartition, permettant de calculer le montant de la participation des budgets 468 et 469 aux charges générales et salariales vers le budget général -465- au titre de l'année 2022.

Participation aux frais généraux :

Participation du Budget Eau Potable – 469 : **130 621.58€**

Participation du Budget Assainissement – 468 : **225 160.28€**

Participation aux charges de personnel :

Participation du Budget Eau Potable – 469 : **348 135.44€**

Participation du Budget Assainissement – 468 : **625 520.77€**

Les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent la nouvelle clé de répartition au titre de l'année 2022.

[Document en Annexe 1](#)

4. Budget Primitif 2022 Budget 465 (22/04) – Délégués « Syndicat »

Monsieur le président présente au Comité Syndical le budget primitif 2022 d'Orne Aval EP qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 671 185.44 €

Recettes : 1 671 185.44 €

Section d'investissement :

Dépenses : 121 560 €

Recettes : 121 560 €

Les délégués « Syndicat » du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2022 d'Orne Aval Fonctionnement, Eaux Pluviales et Assainissement Non Collectif (465).

[Document en Annexe 2](#)

5. Budget Primitif 2022 Budget 468 (22/05) – Délégués « Asst »

Monsieur le président présente au Comité Syndical le budget primitif 2022 de la régie Assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 3 052 455 €

Recettes : 3 052 455 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 160 000 €

Recettes : 1 160 000 €

Les délégués « asst » du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2022 de la régie Assainissement (Ets 468).

[Document en Annexe 2](#)

6. Budget Primitif 2022 Budget 469 (22/06) – Délégués « Eau »

Monsieur le président présente aux délégués « Eau » du Comité Syndical le budget primitif 2022 Eau Potable qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 699 635 €

Recettes : 1 699 635 €

Section d'investissement :

Dépenses : 375 000 €

Recettes : 375 000 €

Les délégués « Eau » du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibérés à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du budget Eau Potable (Ets 469).

[Document en Annexe 2](#)

Le président lève la séance à 19h30

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Sainte-Marie-aux-Chênes

Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.